



L'Albenc, le vendredi 27 mai 2022

**COMPTE-RENDU et PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du lundi 2 mai 2022**

**Présents :**

Mmes et MM. Albert BUISSON, Gérard CAMBON, Sylvie FUGIER, Marlène GUICHARD, Laure MATHIEU, Audrey ROUSSET, Paul ROUX, Joseph ZARWANSKI.

**Absent:** néant

**Excusés:** Mmes et MM. Gaëlle BENISTANT, Christèle BARET, Nathalie LYONNE, Fabien ALLEYRON-BIRON, Jean-Michel OLIVE, Benjamin OUVRARD, Alexandre PICAT

**Procuration:** néant

**Secrétaire de séance:** Mme Laure MATHIEU

**Président de séance:** M. Albert BUISSON

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h et donne lecture de l'ordre du jour.

**1- Désignation d'un(e)(e) secrétaire de séance.**

Madame Laure Mathieu se propose pour être la secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

**2- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (28 mars 2022)**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

pour: 8                    contre: 0                    abstention: 0

### 3-3<sup>ème</sup> Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération grenobloise, consultation des conseils municipaux

En application d'une Directive Européenne, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a été créé au niveau national par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996. Il s'agit d'un plan, arrêté par le Préfet, composé de mesures visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques. La finalité est de répondre à des enjeux sanitaires et environnementaux liés à la dégradation de la qualité de l'air et aux changements climatiques. Le PPA 2, approuvé en 2014 est en révision depuis octobre 2019. Le bilan permet de définir la trajectoire pour le PPA3. La qualité de l'air s'est considérablement améliorée. Toutefois, il est constaté encore des dépassements des valeurs limites réglementaires pour le dioxyde d'azote le long des axes routiers (autoroute). Concernant la concentration des particules fines, elles dépassent les recommandations de l'OMS de 2005 au sein de la métropole grenobloise. Enfin, il est nécessaire de prendre en compte l'ozone, qui ne faisait pas partie des polluants inscrits dans le PPA2, en agissant sur les Composés Organiques Volatils (solvants, peintures...).

Le PPA3 fixe la stratégie locale sur la qualité de l'air pour la période 2022-2027. Le PPA est piloté par les services de l'Etat, mais est coconstruit avec les collectivités et les partenaires locaux. ATMO Auvergne Rhône-Alpes, association en charge de la surveillance de la qualité de l'air, apporte les éléments techniques pour la modélisation des scénarios.

Les territoires couverts par le PPA3 sont : Grenoble Alpes Métropole, la CC du Grésivaudan, la CA du Pays Voironnais, la CC du Trièves, la CC Bièvre-Est, Bièvre Isère Communauté, la CC des Vals du Dauphiné et Saint-Marcellin-Vercors-Isère-Communauté (SMVIC).

Le plan d'action du PPA3 est réparti en 6 grandes thématiques et compte 32 fiches actions.

- **Industrie et BTP**
- **Résidentiel-Tertiaire**
- **Mobilité-Urbanisme**
- **Agriculture**
- **Communication**
- **Transversal (contrôle et rappel des réglementations).**

Le volet mobilité représente un tiers des actions car le secteur des transports est responsable de 60% des émissions de dioxyde d'azote et de 10% des PM10. L'action phare, est la mise en place de la Zone à Faible Emission (ZFE-m) tous véhicules au sein de Grenoble Alpes Métropole.

Deux autres actions phares concernent le chauffage au bois : le développement du Fonds Air Bois à l'échelle de l'ensemble du périmètre du PPA et l'interdiction par arrêté préfectoral d'installation ou d'usage des foyers ouverts ou appareils non performants au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour la première fois l'agriculture est intégrée au PPA. Le but est d'agir sur l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) issu de l'épandage sur les cultures et des déjections d'animaux d'élevage car les niveaux stagnent.

Pour Saint-Marcellin-Vercors-Isère-Communauté, les habitants sont exposés au dioxyde d'azote le long de l'autoroute A49 et à l'Ozone comme les reste du périmètre PPA.

Monsieur le Maire propose au conseil de parcourir le document en annexe qui résume les actions du PPA.

Monsieur le Préfet invite l'ensemble des collectivités (communes et EPCI) à émettre un avis sur le PPA3 avant le 26 avril 2022 ; en l'absence d'avis, celui-ci est réputé favorable.

Compte tenu de l'importance de la qualité de l'air pour la santé et le changement climatique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable aux 32 fiches actions du PPA3.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

**Decide :** pour: 8 contre: 0 abstention: 0  
de donner un avis favorable au plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération grenobloise, d'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### **4-R.I.F.S.E.E.P., modifications**

Lors de la préparation et du vote du budget primitif 2022, il a été envisagé de faire évoluer le régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) qui n'a pas évolué depuis de nombreuses années. Madame Sylvie FUGIER a soumis, pour avis, les propositions de réajustement au Comité Technique (C.T.) du Centre de Gestion de l'Isère et nous n'avons pas encore le retour. Pour que ce nouveau régime indemnitaire puisse être appliqué, il faut que le conseil municipal délibère pour valider les nouvelles dispositions après avis du CT. Ce point de l'ordre du jour est donc reporté au prochain Conseil Municipal.

#### **5-Mise en place d'un prêt concernant les travaux d'investissement**

Lors du vote du budget primitif 2022, la commune a prévu d'équilibrer la section d'investissement avec un prêt à moyen terme sur 20 ans.

Six banques ont été consultées pour un prêt de 250 000 € sur 20 ans à taux fixe :

- Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
- Crédit Agricole Centre Est
- Caisse d'épargne
- Caisse des dépôts et consignations
- Crédit Mutuel
- Banque postale

Compte-tenu de la conjoncture actuelle, forte inflation, croissance nulle et du taux d'usure, les banques refusent de prêter à taux fixe. Seul le Crédit Agricole Centre-Est a proposé un taux fixe pour une durée de 15 ans au lieu de 20 demandé.

- Offre du Crédit Agricole Centre-Est :
  - . Montant : 250 000 €
  - . Durée : 180 mois (15 ans)
  - . Taux fixe : 1.76 %
  - . Montant de l'annuité : 19 108,76 €

Considérant que l'offre du Crédit Agricole Centre-Est est la seule arrivée dans les délais, Monsieur le Maire propose de contracter le prêt avec cette banque dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré,

**Decide :** pour: 8 contre: 0 abstention: 0  
de donner un avis favorable pour contracter le prêt avec le Crédit Agricole Centre-Est, d'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.



Les travaux prévus, déjà présentés lors du conseil municipal précédent, comprennent :

- La réalisation de deux chicanes entre la carrosserie PACHOT et l'entreprise CARE TP.
- La récupération des eaux pluviales du coteau de Malan au droit du portail de la carrosserie PACHOT,
- La sécurisation des piétons au croisement de la rue de la Scierie et du CD 35,
- La réalisation d'un plateau surélevé sur le CD 35 à la sortie de la rue Sahateni,
- La sécurisation des piétons vers le point propre de l'ancienne poste,
- L'arrachage des 4 acacias dont les racines dégradent fortement la chaussée et la réfection d'un massif entre la place du Souvenir Français et le CD 35.

Sur la question du remplacement des arbres, plusieurs idées sont évoquées : mettre des arbres dans des pots, prévoir des arbres avec des racines moins destructives. La problématique de l'entretien du massif actuel est également évoquée (sécurisation du chantier, temps passé pour entretenir le massif).

### **9-Projet aménagement du carrefour de CHANTESSE : projet du Département de l'Isère**

Les services du Département vont refaire le carrefour des CD 1092 et 153 à CHANTESSE. Dans le cadre de ces travaux, le Département est tenu de faire des aménagements cyclables sur une longueur de 300 m de chaque côté du carrefour.

Une réunion de présentation du projet s'est tenue en mairie de l'ALBENC vendredi 08 avril 2022 en présence de Bernard PERAZIO Vice-Président aux routes du Conseil Départemental, de Madame Isabelle ORIOL, maire de CHANTESSE et du bureau d'études du Département.

L'aménagement cyclable, coté L'ALBENC, consiste à faire une piste cyclable, hors chaussée, entre le carrefour de CHANTESSE et l'entrée de la zone d'activités de la Croix de l'Etang.

### **10-Informations suite rencontre avec le président de la section roller de la M.J.C. de L'Albenc**

Samedi 23 avril 2022, rencontre avec Monsieur Nicolas PASCUIOTO, Président de la section Roller-Hockey de la MJC, pour faire le point sur le fonctionnement de cette activité dans la salle des fêtes. Etaient également présents Mme Nathalie LYONNE et M. Joseph ZARWANSKI.

Cette section compte plus de 115 licenciés.

La section roller-hockey prévoit une corvée de nettoyage de la salle le 18 juin.

Suite à cette rencontre, il a été convenu d'aller visiter des salles (notamment à Crolles, Seyssins) qui les ont équipées de filets de protection et de ballustrades.

### **11-Fibre optique, information sur le déploiement**

Vendredi 22 avril 2022, réunion avec Monsieur Ludovic FANARA, chef de projet chez Xp Fibre et Manuel CONCALVES, responsable des travaux de la société JSC, pour faire le point sur le déploiement de la fibre sur la commune de l'ALBENC.

Les travaux de déploiement de la fibre seront réalisés entre les mois de juin 2022 et juin 2023.

### 12-Extension de l'école maternelle, point sur les travaux

Monsieur le maire propose une visite du chantier. Le calendrier des travaux est respecté.

### 13-Cérémonie des vœux de printemps : samedi 14 mai 2022 à partir de 11 heures

### 14-Questions diverses

- Tours de garde des élections législatives des 12 et 19 juin 2022
- Cérémonie au monument aux morts le 08 mai à 10h00
- Problème de sécurité de la sortie du quartier du stade sur le CD 1092.
- Travaux de sécurité dans la traversée du hameau de Riquetière
- Rencontre avec Franck JARRAND, Président de la M.J.C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le maire,  
Albert BUISSON

